

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3043**

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Darnaise - Opération d'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés (lots n° 1, 2 et 3)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3043

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Darnaise - Opération d'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés (lots n° 1, 2 et 3)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-4510 du 4 septembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon a confié à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat un mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud à Vénissieux.

Par décision n° B 2011-2614 du 7 septembre 2011, le Bureau a autorisé la signature de 3 marchés publics de travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud. Ces marchés, notifiés par l'OPH Grand Lyon Habitat en novembre 2011, sont les suivants :

- lot n° 1 : revêtements-sols ; entreprise Perrier TP pour un montant de 174 344 € HT, soit 208 515,42 € TTC ;
- lot n° 2 : espaces verts ; entreprise Jardin service pour un montant de 73 437 50 € HT, soit 87 831,25 € TTC ;
- lot n° 3 : eaux pluviales et bassin ; groupement d'entreprises Perrier TP/DEAL pour un montant de 124 658,40 € HT, soit 149 091,50 € TTC.

Il convient aujourd'hui d'apporter des modifications à ces 3 marchés par voie d'avenant. Ces modifications visent à renforcer les dispositifs de sécurisation, compte tenu des difficultés de circulation et des incivilités qui ont été constatées depuis la mise en location des logements voisins début 2011.

- lot n° 1 : entreprise Perrier TP

. Amélioration de la pérennité de la structure du plateau traversant et sécurisation des passages piétons.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 8 362,20 € HT, soit 10 001,19 € TTC porterait le montant total du marché à 182 706,20 € HT, soit 218 516,62 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,80 % du montant initial du marché.

- lot n° 2 : entreprise Jardin Service

. Implantation de potelets anti-stationnements et optimisation des plantations.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 1 494,00 € HT, soit 1 786,82 € TTC, porterait le montant total du marché à 74 931,50 € HT, soit 89 618,07 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,03 % du montant initial du marché.

- lot n° 3 : groupement d'entreprise Perrier TP/DEAL

. Création de 2 places handicapés supplémentaires et sécurisation des circulations avec passage en zone 30 et augmentation de l'éclairage public.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 5 753,00 € HT, soit 6 880,59 € TTC, porterait le montant total du marché à 130 411,40 € HT, soit 155 972,03 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,62 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur de l'OPH Grand Lyon Habitat à signer lesdits avenants conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la passation d'avenants aux lots n° 1, 2 et 3 dans le cadre du marché pour l'aménagement des espaces extérieurs Lénine Sud à Vénissieux ;

b) - les 3 avenants suivants :

- l'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise Perrier TP - lot n° 1 : revêtements - sols,

Cet avenant, d'un montant de 8 362,20 € HT, soit 10 001,19 € TTC, porte le montant total du marché à 182 706,20 € HT, soit 218 516,62 € TTC ;

- l'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise Jardin Service - lot n° 2 : espaces verts.

Cet avenant, d'un montant de 1 494,00 € HT, soit 1 786,82 € TTC, porte le montant total du marché à 74 931,50 € HT, soit 89 618,07 € TTC ;

- l'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprise Perrier TP / DEAL - lot n° 3 : eaux pluviales et bassin.

Cet avenant, d'un montant de 5 753,00 € HT, soit 6 880,59 € TTC, porte le montant total du marché à 130 411,40 € HT, soit 155 972,03 € TTC.

2° - **Autorise** monsieur le Directeur de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat à signer lesdits avenants.

3° - **Les dépenses** d'investissement correspondantes seront imputées au budget principal - exercice 2012 - fonction 824 - opération n° OP17O1178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.